

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – e-BACKUP AGORA system

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Contrat : ensemble des documents contractuels composés par ordre décroissant de priorité, des présentes conditions générales, des éventuelles conditions particulières et du bon de commande.

Client : personne, physique ou morale, auteur du bon de commande et titulaire du contrat.

Site Internet : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

Internet : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Serveur : ensemble de matériels destinés à la mise en oeuvre des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne des sites Internet du client.

ARTICLE 2 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'e-BACKUP DE AGORA system

2.1 - Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation d'e-backup fournie par *AGORA system*. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet de *AGORA system*, sous réserve de l'application de l'article 22.

2.2 - Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de client aux présentes conditions générales de l'e-backup, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues, l'e-backup souscrit et les modalités d'ouverture de l'emplacement réservé par le client sur nos serveurs pour stocker ses informations. Aucune demande séparée ou modification particulière du bon de commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de *AGORA system*, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à *AGORA system*, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

2.3 - Le fait que *AGORA system* ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par *AGORA system* à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 3 - OBJET

3.1 - Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles *AGORA system* héberge sur un serveur les informations envoyés par le client via notre logiciel d'e-backup. Lorsque l'e-backup est mutualisé, plusieurs sauvegardes de plusieurs clients peuvent être hébergées sur un même serveur d'hébergement sans qu'aucun d'entre eux puissent accéder, ni même visualiser les informations d'autres clients.

3.2 - Toutefois, d'autres prestations, services ou options peuvent être fournis par *AGORA system* dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre de conditions particulières attachées aux présentes conditions générales.

3.3 - Les formules d'e-backup font l'objet d'une description en ligne sur le site de *AGORA system* accessible à l'adresse <http://www.agora-system.com>, ou à toute autre adresse que *AGORA system* viendrait à lui substituer.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE AGORA system

4.1 - Le bon de commande détaille les différentes caractéristiques de l'abonnement choisi par le client en vue de la préparation par *AGORA system* de l'espace et des ressources que celle-ci réserve au client sur un serveur. *AGORA system* met à disposition cet espace et ces ressources conformément aux éléments fournis par le client sur le bon de commande.

AGORA system s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en oeuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art. La mise en service de l'espace réservé au client intervient au plus tard

48 heures ouvrées après l'envoi d'une commande en ligne, et dans les meilleurs délais dans le cas d'une commande adressée par un autre moyen, notamment email, télécopie ou courrier postal.

4.2 - AGORA system s'engage à :

- fournir l'accès au serveur pendant une durée au moins égale à 99,99% du temps sur une année (uptime), sauf en cas de force majeure ou autre événement hors du contrôle de AGORA system. Toutefois, en cas de nécessité, AGORA system se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

AGORA system tentera alors d'informer le client, dans la mesure du possible, de l'existence et de la durée de l'intervention. AGORA system s'efforcera de procéder aux opérations de maintenance aux heures où le serveur est le moins utilisé par les utilisateurs d'Internet, sauf dans le cadre d'une maintenance corrective urgente (upgrade de sécurité notamment).

4.3 - Le client administre seul l'espace qui lui a été imparti via le logiciel qui lui a été fourni, son mot de passe et son identifiant. Les mots de passe et identifiants sont communiqués par AGORA system au client dans le cadre de la mise en service.

4.4 - Le serveur de AGORA system est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de terminaux appropriés connectés à ce réseau.

4.5 - AGORA system prend des précautions raisonnables pour assurer la protection matérielle des données et programmes que le client lui aura confiés.

Des sauvegardes incrémentielles quotidiennes sont effectuées.

ARTICLE 5 - PRIX & FACTURATION

5.1 - Les prix des formules d'e-backup fournies par AGORA system au titre du contrat d'e-backup font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations.

Les tarifs en vigueur sont disponibles en ligne sur le site "<http://www.agora-system.com>" et sur demande auprès de AGORA system.

Les prix des formules d'e-backup sont mentionnés dans le bon de commande.

5.2 - Les factures sont payables en euros, d'avance et à réception, pour la période annuelle ; le paiement des factures s'effectue au choix du client, par carte bancaire, par chèque ou tout autre mode de paiement que lui propose AGORA system.

5.3 - AGORA system se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment dans les conditions prévues à l'article 22 - MODIFICATION.

5.4 - Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat d'e-backup par AGORA system, y compris dans le cas où un tiers payeur intervient au nom et pour le compte du client, lequel devra dans tous les cas être préalablement agréé expressément par AGORA system.

5.5 - Le défaut total ou partiel de paiement trente jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu,

- la facturation au client d'un intérêt moratoire égal à trois fois le taux d'intérêt légal, dernier taux publié à la date de facturation, l'intérêt étant dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel. L'intérêt est calculé prorata temporis jusqu'à la date de complet paiement,

- la suspension de toutes les prestations en cours, objet du contrat, sans préjudice pour AGORA system d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 15 - RESILIATION.

ARTICLE 6 - DEPASSEMENT DE L'ESPACE DE STOCKAGE COMMANDES INITIALEMENT

6.1 - Les différentes solutions d'e-backup proposées par AGORA system comprennent, un certain espace de stockage de données exprimés en Méga Octets (Mo) ou en Giga Octets (Go).

6.2 - Le client est responsable du respect de l'espace de stockage autorisé par la formule d'e-backup et options auxquelles il a souscrit.

6.3 - En cas de litige, les parties conviennent que les mesures présentes dans la base technique feront seules foi en matière de dépassement de l'espace de stockage mis à la disposition du client sur la plate-forme d'hébergement. Tout dépassement de l'espace de stockage autorisé fera l'objet d'une facturation complémentaire, établie au tarif en vigueur au jour du dépassement, sur la base du

nombre de Méga Octets (Mo) stockés en sus, ce que le client accepte expressément.

ARTICLE 8 - STATISTIQUES

8.1 - Le client peut accéder aux outils statistiques proposés par *AGORA system* par le biais de l'interface mise à sa disposition. Ces outils organisent automatiquement en tableaux et/ou graphiques éloquentes les fichiers logs générés par le serveur. Le client peut, soit utiliser ces outils mis à sa disposition, soit requérir la mise à disposition des fichiers logs tels quels qu'il traitera avec ses propres outils ou ceux des tiers de son choix qu'il devra paramétrer et/ou développer, ces deux options étant exclusives l'une de l'autre.

Le client comprend et reconnaît que les outils progiciels sont l'oeuvre de tiers et qu'ils ne permettent pas à *AGORA system* de garantir l'exactitude des résultats statistiques obtenus et que l'exploitation des fichiers logs tels quels est sous la responsabilité exclusive du client, y compris concernant leur récupération régulière.

8.2 - *AGORA system* se réserve le droit de ne conserver les fichiers d'accès au site du client que sur une période couvrant les deux derniers mois. En conséquence, il est de la responsabilité du client d'effectuer régulièrement les sauvegardes des fichiers d'accès détaillés qui lui semblent nécessaires.

ARTICLE 9 - SUPPORT TECHNIQUE

Mails, Faq et Forum disponibles sur support-technique@agora-system.com - <http://www.agora-system.com/index.php?page=faq> - <http://www.agora-system.com/forums/index.php>

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE DE AGORA system

10.1 – *AGORA system* s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour délivrer dans des conditions optimales le service d'e-backup au client. La responsabilité de *AGORA system* envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

10.2 - Le client reconnaît que les logiciels et progiciels (édités par des tiers) utilisés sur le serveur relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'ils ne peuvent matériellement pas faire, notamment dans le contexte de l'utilisation mutualisée de leurs fonctionnalités, l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation, même si le choix technologique opéré par *AGORA system* sur les logiciels dits 'libres' améliore sensiblement le taux de fonctionnement. Le client accepte donc de supporter, dans le cadre de l'indice de disponibilité décrit à l'article 4.2, les risques résiduels d'imperfection ou l'indisponibilité du serveur.

10.3 - Du fait des caractéristiques de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, *AGORA system* ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, leur exploitation et leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur les serveurs et ce à quelque titre que ce soit,
- tout message ou toute information à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui, ou incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée,
- tout message ou toute information violant des règles de droit relatives à la protection de la propriété intellectuelle. En particulier, aucune oeuvre protégée par le droit d'auteur ne peut être intégrée dans un de vos fichiers sans l'autorisation préalable et expresse de son auteur ou de ses ayants droit,
- tout message ou toute information permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant les actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens,
- tout message ou toute information à caractère pornographique ou pédophile,
- tout message ou toute information promouvant des activités contraires à l'ordre public et aux bonnes moeurs,
- tout message ou toute information incitant au vol, au crime et aux actes de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes, des actes de terrorisme, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- tout message ou toute information menaçant une personne ou un groupe de personnes,
- tout message ou toute information incitant à la rébellion ou à la désobéissance des forces armées,

- les difficultés d'accès aux serveurs du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'e-backup (terminaux du client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client.
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.
- le dépassement de l'espace de stockage autorisés par la formule d'e-backup choisie par le client lors de la souscription du service.
- les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par *AGORA system*, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

Les réparations dues par *AGORA system* en cas de défaillance du service d'e-backup qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de *AGORA system*, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à *AGORA system*, au cours des trois derniers mois pour la part du service pour laquelle la responsabilité de *AGORA system* a été retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

11.1 - Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de *AGORA system* toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité.

11.2 - A titre d'exemple, et sans que cette énumération soit limitative, le client a préalablement souscrit les abonnements et services nécessaires afin de disposer d'un accès au réseau Internet auprès des fournisseurs de son choix, le client a le libre usage d'un micro-ordinateur du type PC configuré et paramétré aux fins de se connecter au serveur, le client a acquis les licences logicielles nécessaires et le client a des connaissances techniques suffisantes lui permettant d'utiliser le service d'hébergement objet du contrat.

11.3 - L'utilisation de l'interface d'administration par le client s'effectue sous sa seule responsabilité. Le client est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants et mots de passe nécessaires à l'emploi de l'interface d'administration.

11.4 - En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des propos échangés sur les forums de discussion, et/ou publiés sur les listes de diffusion, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions civiles et/ou pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité, de la vie privée et de la protection des mineurs ; le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes moeurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette" (<http://www.faqs.org/rfcs/rfc1855.html>).

Le client s'interdit plus particulièrement de disposer dans son site d'un contenu à caractère illicite ou contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre public (sites à caractère érotique ou pornographique) et de proposer des liens hypertextes pointant vers des sites ou des pages non conformes

Le client garantit *AGORA system* contre toute action, revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et à ce titre, le client indemniserà *AGORA system* de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais des conseils de *AGORA system*, y compris en cas de décision de justice non définitive.

11.5 - En conséquence, le client accepte la suppression ou la limitation de l'accès du grand public aux contenus hébergés par *AGORA system* et mis en ligne par le client. La responsabilité de *AGORA system* ne peut être recherchée à cet égard pour quelque cause que ce soit. Nonobstant ce qui précède, le client reste redevable de la totalité des sommes dues au titre du contrat en cours sans

possibilité de résiliation anticipée et *AGORA system* se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de résilier de plein droit le présent contrat, sans autre formalité et sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels *AGORA system* pourrait prétendre.

11.6 - Le client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site Internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

11.7 - En toute hypothèse, il est formellement interdit au client d'analyser, visualiser ou modifier la configuration du serveur de *AGORA system* ainsi que sa structure et les fichiers la constituant, ou tenter de le faire. Les seules interventions autorisées du client sur le serveur sont l'implémentation, la mise à jour ou la suppression des éléments (fichiers et répertoires) constituant son site Internet et se trouvant dans son espace d'hébergement privatif. Toute intervention sur des sites Internet de tiers présents sur le serveur et/ou toute intrusion ou tentative d'intrusion des systèmes informatiques de *AGORA system* entraînera la mise en jeu immédiate de la responsabilité pénale et civile du client par *AGORA system*.

11.8 - Le client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

11.9 - Le client autorise *AGORA system* à communiquer les modalités d'accès au serveur à son créateur de site, référencé comme partenaire *AGORA system*, dans le cas où le client aura spécifié dans le bon de commande ses coordonnées. Le client est entièrement et exclusivement responsable des conséquences de la communication des identifiants et mots de passe par *AGORA system* au prestataire désigné ou en cas de perte ou de vol des identifiants et mots de passe.

11.10 - Le client doit prendre les précautions nécessaires afin que l'application hébergée sur la plateforme d'hébergement de *AGORA system* soit sauvegardée de manière à en permettre la restauration par le client en cas de perte ou de destruction, notamment lorsque l'application hébergée est modifiée par le client entre deux sauvegardes réalisées par *AGORA system*.

11.11 - En cas d'hébergement mutualisé, lors du développement de son site Internet, le client doit respecter les standards techniques de programmation disponibles à l'adresse <http://www.agora-system.com>, ou à toute autre adresse que *AGORA system* viendrait à lui substituer. Ainsi, le client s'engage à ce que les scripts développés n'utilisent pas plus de cinq pour cent des ressources CPU à eux seuls et moins de dix Mo de mémoire RAM. Tout dépassement de ces seuils de manière répétée peut entraîner de plein droit et sans préavis la suspension du service par *AGORA system* afin de ne pas altérer la qualité de service auprès des autres clients hébergés sur le serveur mutualisé. Dans cette hypothèse, *AGORA system* en avisera le client a posteriori dans un délai raisonnable. De manière générale, le client s'engage à ce que les scripts hébergés ne portent pas atteinte à la configuration du serveur de *AGORA system*. Ainsi, l'utilisation de programmes MySQL, PHP, Perl, Java ou de tout autre outil logiciel, de manière inappropriée ou abusive (scripts en boucle, connexion persistante, etc.) et non conforme aux standards de programmation susvisés est rigoureusement interdite.

Le client est averti que l'utilisation abusive (ou reposant sur une programmation incorrecte) peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site sur un serveur mutualisé, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients du serveur.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

12.1 - En cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, rendant impossible l'exécution par une partie de ses obligations, les obligations de *AGORA system* seront dans un premier temps suspendues.

12.2 - Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. *AGORA system* sera alors délié de ses engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de ce fait.

ARTICLE 13 - DUREE DU CONTRAT

13.1 - Le contrat d'e-backup est conclu à la date de la commande en ligne par le client, sous réserve des stipulations de l'article 13.2, ou de la réception par *AGORA system* du bon de commande du client, pour une durée d'une année à compter de la date de mise en service par *AGORA system* de

l'espace qui est imparti au client sur le serveur de *AGORA system*.

13.2 - Dans le cas où le paiement est effectué autrement que par carte bancaire, à défaut de réception par *AGORA system* du paiement par le client au plus tard un mois après l'enregistrement par *AGORA system* de la commande en ligne, le présent contrat pourra être déclaré par *AGORA system* comme nul et non avenue à titre de condition résolutoire.. Au delà de cette période, *AGORA system* et le client seront libérés de toutes leurs obligations en vertu du présent contrat, sans indemnité de la part de *AGORA system*; en revanche, le client restera redevable envers *AGORA system* d'une indemnité égale au montant des frais liés aux formules d'e-backup souscrites pour la période écoulée.

13.3 - Le présent contrat est renouvelable, aux conditions générales d'e-backup en vigueur lors du renouvellement, par tacite reconduction annuellement, sauf renonciation notifiée, par courrier postal recommandé avec demande d'avis de réception, un mois avant l'échéance contractuelle en cours.

ARTICLE 14 - SUSPENSION

AGORA system se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours, à tout moment et sans préavis, notamment en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations prévues au titre du présent contrat, ou à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou encore en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, le tout sans que cette suspension puisse être considérée comme un manquement à ses obligations.

Le client reconnaît et accepte que *AGORA system* pourra subordonner le rétablissement des prestations suspendues à la mise en oeuvre effective par le client des mesures appropriées destinées à garantir tout risque de perpétuation ou de réitération des faits à l'origine de la suspension.

ARTICLE 15 – RESILIATION

15.1 - Résiliation de votre part

Le client peut demander à tout moment que son contrat ne soit pas renouvelé à l'issue de la période contractuelle en cours. Pour cela, il doit contacter par téléphone le service clientèle *AGORA system* puis, selon les indications qui lui seront données par le service clientèle, confirmer sa demande de résiliation par fax ou par courrier.

Nous rappelons que, sauf demande contraire de sa part, le contrat d'adhésion au service d'e-Backup d'*AGORA system* est reconduit tacitement, chaque nouvelle période contractuelle commencée étant facturée intégralement et se poursuivant jusqu'à son terme.

Attention, *AGORA system* ne conservera aucune trace des fichiers du client après la date de prise d'effet de sa demande de résiliation. En conséquence, avant la date de prise d'effet de la résiliation, il lui revient de sauvegarder sur son propre disque dur, la totalité des fichiers qu'il a stockés par l'intermédiaire du service d'e-Backup d'*AGORA system*.

A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, le client devra, sans délai, cesser d'utiliser et effacer intégralement toutes les versions des logiciels mis à disposition par *AGORA system* ainsi que les mises à jour et la documentation associée.

15.2-Résiliation du fait de AGORA system

AGORA system se réserve la possibilité de suspendre ou résilier librement votre contrat d'adhésion au service d'e-Backup d'*AGORA system* à l'issue de chaque période contractuelle en cours, moyennant le respect d'un préavis de deux mois.

AGORA system se réserve la possibilité de résilier ou de suspendre sans préavis votre contrat d'adhésion au service d'e-Backup d'*AGORA system* en cas (I) de problème technique grave, (II) de demande expresse d'une autorité judiciaire, (III) de violation par vous du présent contrat d'adhésion ou (iiii) d'utilisation anormale par le client des services d'e-backup *AGORA system*. Attention, *AGORA system* ne conservera aucune trace de vos fichiers après la date de prise d'effet de la résiliation. En conséquence, avant la date de prise d'effet de la résiliation, il vous revient de sauvegarder sur votre propre disque dur, la totalité des fichiers que vous avez stockés par l'intermédiaire du service d'e-Backup d'*AGORA system*.

A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, le client devra, sans délai, cesser d'utiliser et effacer intégralement toutes les versions des logiciels mis à disposition par *AGORA system* ainsi que les mises à jour et la documentation associée.

ARTICLE 16 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

16.1 - *AGORA system* concède au client un droit d'usage des logiciels fournis dans le cadre des prestations d'hébergement, à titre non-exclusif, pour la durée du contrat et pour le monde entier. Le client s'engage à ne pas copier, traduire, modifier, corriger, améliorer, adapter, décompiler par ingénierie inverse, créer des oeuvres dérivées, et s'interdit plus généralement toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle des éditeurs ou de *AGORA system* sur ces logiciels. Le client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les bases de données de *AGORA system*, ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou look & feel.

16.2 - A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, le client devra, sans délai, cesser d'utiliser et effacer intégralement toutes les versions des logiciels mis à disposition par *AGORA system* ainsi que les mises à jour et la documentation associée.

16.3 - Le client s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation des progiciels tiers mis à sa disposition par *AGORA system* pour la durée du contrat. Les conditions générales d'utilisation de ces progiciels tiers sont disponibles auprès des éditeurs ou de *AGORA system* sur demande du client.

ARTICLE 17 - CONFIDENTIALITE

17.1 - Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 18 - DONNEES PERSONNELLES

18.1 - Les données personnelles fournies à *AGORA system* sont nécessaires au traitement de la commande, et la fourniture du service. Elles sont susceptibles d'être utilisées pour faire connaître au client les nouvelles offres commerciales de *AGORA system*, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément par les présentes. Elles ne sont ni cédées, ni transmises à des tiers.

Toutes les données personnelles recueillies par *AGORA system* sont traitées avec la plus grande confidentialité.

18.2 - En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose des droits d'opposition (art.26 de la loi), d'accès (art.34 à 38 de la loi) et de rectification (art.36 de la loi) des données le concernant. Ainsi, le client peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées toute information inexacte, incomplète ou ambiguë le concernant.

18.3 - Le client s'engage à transmettre à *AGORA system* des informations exactes, fiables, mises à jour, et complètes, et accepte de les mettre à jour, afin de conserver aux informations leur caractère exact, fiable et complet. A ce titre, le client s'engage à ne pas tenter d'induire en erreur *AGORA system* ou autres personnes concernées, en usurpant le nom ou toute information à caractère personnel d'autres personnes.

Le client s'engage à informer immédiatement, par écrit, *AGORA system* de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'email ou de ses références bancaires.

18.4 - *AGORA system* se réserve le droit de vérifier l'exactitude, la fiabilité et le caractère complet des informations fournies par le client et se réserve le droit, conformément à l'article 6 d) de la Directive N° 95-46 du 24 octobre 1995, de procéder à toute rectification d'informations inexactes ou non mises à jour et d'utiliser et d'exploiter les informations ainsi modifiées selon les termes prévus aux présentes.

18.5 - D'une manière générale, dans le cas où le client communique et transmet à *AGORA system* des informations qui, bien que le concernant directement ou indirectement, visent ou mentionnent directement ou indirectement un tiers (personne physique), le client est alors seul et unique responsable de l'autorisation éventuellement à requérir auprès du ou des tiers concernés, ainsi que de la communication et de la transmission des dites informations auprès de *AGORA system* ainsi qu'aux tiers concernés, dans les conditions prévues aux présentes.

A ce titre, le client s'engage à informer toute personne physique auprès de qui a été recueillie l'information divulguée du fait de la divulgation et de la transmission auprès de *AGORA system*, selon les modalités décrites dans les présentes conditions générales, des finalités du traitement, et de l'existence d'un droit d'accès aux données le concernant si ces données sont nominatives.

18.6 - *AGORA system* ne peut être tenue pour responsable, notamment à l'égard du ou des tiers, du

contrôle a priori ou a posteriori de la qualité et/ou du caractère habilité ou non de la personne qui collecte, obtient, divulgue et transmet des informations auprès de *AGORA system*, notamment des informations à caractère personnel, ceci à quelque titre que ce soit et sur quelque fondement que ce soit, de même que de l'utilisation ou non utilisation, exploitation ou non exploitation, qui serait faite par *AGORA system* ou par un tiers des informations transmises.

ARTICLE 19 - COOPERATION AVEC LES AUTORITES PUBLIQUES

19.1 - *AGORA system* se réserve le droit de coopérer conformément à la loi, avec les autorités qui effectueraient des vérifications relatives à des contenus ou services accessibles via le réseau Internet ou à des activités illégales exercées par un Utilisateur.

19.2 - Il est rappelé que *AGORA system* n'est pas soumise à une obligation générale de surveiller les informations qu'elle stocke, ni de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Cependant, *AGORA system* pourra être amenée à informer les autorités publiques compétentes des activités ou informations illicites dont elle pourra acquérir connaissance dans l'exercice de son activité. *AGORA system* est tenue, par ailleurs, de détenir et de conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu des services dont elle assure le stockage.

ARTICLE 20 - PREUVE

Les enregistrements informatisés, conservés dans le système informatique de *AGORA system* dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, de la conclusion du contrat, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

ARTICLE 21 - CESSION

21.1 - Le client n'est pas autorisé à céder, transférer, déléguer ou licencier les droits et obligations découlant du contrat, sous quelque forme que ce soit, à une autre société, sauf accord préalable et écrit de *AGORA system*.

21.2 - Le contrat pourra être transféré par *AGORA system* à tout moment à une autre société de son choix. *AGORA system* informera le client de ce transfert via une information en ligne sur le site « <http://www.agora-system.com> », ou à toute autre adresse que *AGORA system* viendrait à lui substituer, ou par messagerie électronique.

ARTICLE 22 - MODIFICATION

22.1 - Les conditions particulières, les conditions générales et le bon de commande en ligne prévalent sur les conditions particulières, les conditions générales et le bon de commande imprimés.

22.2 - Les parties conviennent que *AGORA system* peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le client par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne.

22.3 - Toute modification des conditions générales ou particulières ainsi que l'introduction de nouvelles formules d'hébergement ou prix feront l'objet d'une information en ligne sur le site "<http://www.agora-system.com>", ou à toute autre adresse que *AGORA system* viendrait à lui substituer, ou l'envoi d'un courrier électronique au client. Dans ces hypothèses, le client peut résilier de plein droit le présent contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 23 – RECLAMATIONS

Toute réclamation, au titre du contrat, doit être formulée par écrit et transmise :

- soit par courrier à : Service clients *AGORA system* – 70 Impasse de Changis – 77550 MOISSY-CRAMAYEL;
- soit par courrier électronique à : contact@agora-system.com (mentionnant comme objet : réclamation).

ARTICLE 24 - DIVERS

La nullité d'une des clauses du contrat d'hébergement en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat d'e-backup qui garderont leur plein effet et portée.

ARTICLE 25 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

25.1 - Le contrat d'e-backup est soumis à la loi française.

25.2 - En cas de litige survenant à l'occasion du contrat d'e-backup, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence exclusive est attribuée aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Melun, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou les mesures conservatoires, et les mesures d'exécution.

ARTICLE 26 – DISPOSITIONS GENERALES

25.1 – AGORA system se réserve la possibilité de céder tout ou partie de ses obligations à tout tiers de son choix.

Le présent contrat régit l'ensemble des relations entre le client et *AGORA system* et annule et remplace tous les accords écrits ou oraux qui pouvaient exister auparavant entre le client et *AGORA system*.

AGORA system se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur du présent contrat, et de notifier les modifications ainsi effectuées par publication sur le site web. Toutefois, les modifications des termes et conditions du contrat ne vous seront opposables que dans le cas d'un renouvellement tacite d'un contrat d'adhésion aux services d'e-backup *AGORA system*, et dans la mesure où ces modifications auront été publiées sur le site seb au moins deux mois avant la fin de la période contractuelle en cours.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout différend entre les parties relatif à la formation, la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat fera l'objet d'une tentative amiable de règlement. A défaut d'accord amiable dans un délai de trente jours, et dans les limites de la loi, il est expressément fait attribution de compétence au Tribunal compétent de Melun.